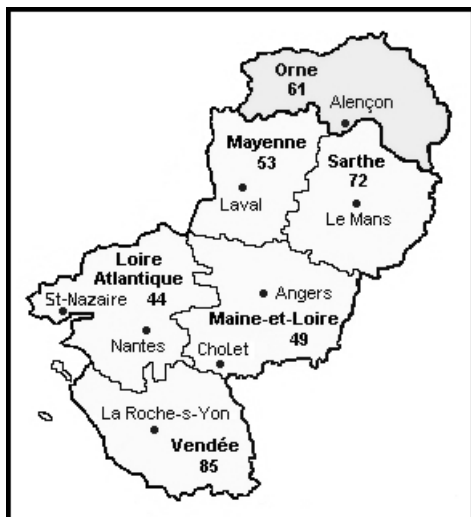


## Cycle Spécialisé    Région des Pays de la Loire - Réseau des Conservatoires



<p><b>ALENÇON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  13, rue Aveline - 61000 Alençon                  Tél. : 02.33.32.41.72                  Fax : 02.33.32.48.10                  Mail : thierry.delecourt@ville-alencon.fr</p>	<p><b>LAVAL</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  27 rue de Bretagne - 53000 Laval                  Tél. : 02.43.01.28.31                  Fax : 02.43.01.28.32                  Mail : mathieu.gauffre@laval.fr</p>
<p><b>ANGERS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  26, avenue Montaigne - 49000 Angers                  Tél. : 02.41.24.14.50                  Fax : 02.41.88.66.59                  Mail : magali.guillet@ville.angers.fr</p>	<p><b>LE MANS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  54 Grande rue - 72000 Le Mans                  Tél. : 02.43.47.38.62                  Fax : 02.43.47.49.51                  Mail : anne.somay@ville-lemans.fr</p>
<p><b>CHOLET</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  5, rue Tournerit - 49300 Cholet                  Tél. : 02.44.09.26.10                  Fax : 02.44.09.26.08                  Mail : emmanuelgaultier@agglo-choletais.fr</p>	<p><b>NANTES</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  Rue Gaéтан Rondeau - 44200 Nantes                  Tél. : 02.51.25.00.20                  Fax : 02.51.25.00.50                  Mail : melanie.menager@mairie-nantes.fr</p>
<p><b>LA ROCHE-SUR-YON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  Pl. Napoléon - 85000 La Roche-sur-Yon                  Tél. : 02.51.47.48.91                  Fax : 02.51.47.46.23                  Mail : duboisa@ville-larochesuryon.fr</p>	<p><b>SAINT-NAZAIRE</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  24, rue Cdt G. Gâté - 44600 St-Nazaire                  Tél. : 02.44.73.43.40                  Fax : 02.44.73.43.49                  Mail : forgeronts@mairie-saintnazaire.fr</p>

## Cycle Spécialisé ► Jazz

**Sortie** : année scolaire 2011-2012 / **Entrée** : année scolaire 2012-2013

	Lieu	Date
Sorties	La Roche sur Yon	Vendredi 1 <sup>er</sup> et samedi 2 juin 2012
Entrées	Nantes	Vendredi 11 et samedi 12 mai 2012

**Calendrier :**

Dossiers disponibles à partir fin janvier 2012

Date limite retour dossier d'inscription  
 Vendredi 30 mars 2012  
délaï de rigueur

**Publications :**

- Pièces imposées : vendredi 16 mars 2012

# Fiche de candidature

à retourner à l'établissement d'origine

Discipline : ► Jazz

**Candidat** Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Conservatoire d'origine : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : 0\_ / \_ / \_ / \_ / \_ 0\_ / \_ / \_ / \_ / \_ Email : \_\_\_\_\_

Coordonnées du Responsable Légal (si le candidat est mineur)

\_\_\_\_\_

Souhaite s'inscrire dans la discipline : \_\_\_\_\_ à l'examen de :

**ENTREE**

Suite à la réussite de cet examen souhaite intégrer en priorité le Conservatoire de : \_\_\_\_\_  
 faute de place, envisagerait d'intégrer le(s) conservatoire(s) de : \_\_\_\_\_ (facultatif)

**SORTIE**

Réservée aux élèves scolarisés en Cycle Spécialisé dans les Pays de la Loire.

Oeuvres	Compositeur et titre	Durée approx.
Imposée	Voir listing diffusé des pièces imposées	
Choisie(s) par le candidat		

Il revient au candidat de prendre connaissance de toutes les informations pratiques contenues dans l'annexe spécifique de ce dossier de candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

**Entrée :**

- |  |                          |   |
|--|--------------------------|---|
| - Lettre motivation                            | <input type="checkbox"/> | Visa du Directeur du Conservatoire d'origine attestant de la conformité du dossier d'inscription (notamment au regard du pré-requis FM) |
| - CV / résumé formation antérieure             | <input type="checkbox"/> |   |
| - Parcours scolarité établissement d'origine   | <input type="checkbox"/> | Fait à _____, le ____ / ____ / 20__   |
| - Attestation niveau de Formation Musicale     | <input type="checkbox"/> | Signature :   |
| - Liste œuvres abordées trois dernières années | <input type="checkbox"/> |   |

## **Annexe spécifique JAZZ**

### **Entrée - Éléments d'organisation**

#### **Préambule**

Dans un souci d'harmonisation des niveaux, des cursus et des contenus, pour préfigurer la mise en place du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, les établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire ont souhaité organiser en commun l'examen d'admission dans les dominantes instrumentales.

Après admission le cursus suivi reste celui de l'établissement dans lequel l'étudiant est admis.

#### **Modalités**

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires.

Pour être candidat dans une discipline instrumentale en Jazz, le candidat devra avoir validé une fin de 2<sup>e</sup> cycle de Formation Musicale. Si aucun certificat n'atteste de ce niveau, le candidat devra passer les épreuves définies au point n° 2 (ci-après).

Un étudiant déjà titulaire du DEM d'un autre établissement (dans la même dominante) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le Cycle Spécialisé implique une formation débouchant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules **complémentaires** dont la teneur et l'organisation peuvent légèrement varier selon les établissements.

#### **Contenu détaillé des épreuves**

##### **1 / Epreuves communes à l'ensemble des candidats**

###### **A / Une pièce libre laissée au choix du candidat**

La pièce proposée par le candidat est laissée à son entière appréciation. Elle doit lui permettre de présenter sa créativité et son domaine musical personnel.

###### **B / Deux pièces choisies par le jury dans une liste de 5 pièces imposées**

Ces deux pièces seront choisies par rapport à l'œuvre proposée en A / de manière à apprécier l'ouverture musicale du candidat. Le candidat présentera une interprétation personnelle des deux pièces demandées par le jury.

► *Chacune de ces pièces devra obligatoirement comporter une partie improvisée.*

###### **C / Un examen du dossier du candidat joint à la fiche de candidature et comportant :**

- Une lettre de motivation
- Un CV comportant le résumé de la formation antérieure
- Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine
- Une attestation de niveau de Formation Musicale
- La liste des œuvres abordées au cours des trois dernières années

###### **D / Un entretien avec le jury (20 minutes environ)**

L'entretien avec le jury se situe à la fin des épreuves. Il doit permettre d'éclairer la motivation et les objectifs du candidat. Il peut également porter sur le contenu du dossier personnel ainsi que sur le déroulement de l'ensemble épreuves.

## **2 / Epreuves réservées aux candidats ne provenant pas d'un établissement contrôlé**

### **E / Relevé écrit**

Relevé écrit d'éléments mélodiques, rythmiques et harmoniques, à partir de l'enregistrement d'une œuvre (ou d'une partie d'œuvre) du répertoire.

Le candidat peut disposer de son instrument ou d'un clavier mis à disposition le cas échéant.

### **F / Commentaire d'écoute**

Analyse écrite à partir de l'écoute de l'une des deux œuvres proposées par le jury. Cette analyse porte principalement sur le genre musical, le contexte historique, la forme, l'orchestration, les éléments spécifiques de l'œuvre ainsi que sur les impressions artistiques qui s'en dégagent.

Durée totale des épreuves de relevé et de commentaire : 2 heures

## **Sortie - Eléments d'organisation**

Durée : « Le temps de musique » est de 20 à 25 minutes maximum.

\* \_ \* \_ \*

### **Informations complémentaires**

Aucune section rythmique n'est mise à la disposition des candidats, en conséquence le candidat doit se présenter avec les musiciens de son choix.

Une confirmation d'inscription sera envoyée au candidat ainsi qu'un horaire de passage en temps utile.

Le candidat aura à sa disposition (au moins la veille) les locaux de l'Etablissement dans lequel se déroulent les épreuves qu'il doit passer. Il devra, au préalable, contacter l'établissement organisateur pour convenir d'un créneau de répétition.

Enregistrement : l'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le Cycle Spécialisé (Musique - Danse - Théâtre / entrée et sortie), l'enregistrement ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

Accompagnement : dans le cas où le candidat a besoin d'un instrument d'accompagnement spécifique (ex : marimba...), il prendra soin de l'indiquer clairement sur sa fiche d'inscription près du cadre réservé au répertoire interprété.

### **Informations spécifiques aux candidats extérieurs aux établissements du réseau**

Où renvoyer le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature (contenant toutes les pièces demandées et la fiche de candidature) est à retourner à l'établissement organisateur de la discipline.

***Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur :***

l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.

\* \_ \* \_ \*